

DÉPARTEMENT  
PAS-DE-CALAIS

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

ARRONDISSEMENT  
SAINT-OMER

L'an deux mille quatorze  
le LUNDI 07 AVRIL à dix-huit heures trente  
le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle de Réunion « Ulysse DUPONT », sous la  
présidence de Madame Joëlle DELRUE, Maire  
en suite de convocation en date du Premier Avril  
dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

CANTON  
LUMBRES

**Délibération**  
**N° 2014/01**

**Etaient présents** : Tous les Conseillers Municipaux en exercice.

**OBJET :**

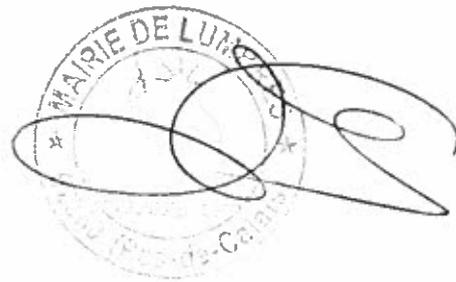
M. DUMANOIR Fabrice est élu Secrétaire.

**REGLEMENT**  
**INTERIEUR DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

La séance ouverte, Madame le Maire soumet à l'Assemblée le projet de règlement intérieur du Conseil Municipal.

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal adoptent, à l'unanimité, le règlement intérieur annexé à la présente délibération.  
Ce règlement sera applicable dès son retour de Sous-Préfecture.

Pour Copie Conforme,  
A Lumbres, le 08/04/2014  
Le Maire,  
**Joëlle DELRUE.**



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-Préfecture  
le **08 AVR. 2014**  
et publication ou notification  
du **1.1 AVR. 2014**

REÇU EN SOUS PRÉFECTURE  
DE SAINT-OMER, le

- 8 AVR. 2014

DÉPARTEMENT  
PAS-DE-CALAIS

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

ARRONDISSEMENT  
SAINT-OMER

CANTON  
LUMBRES

L'an deux mille quatorze  
le LUNDI 07 AVRIL à dix-huit heures trente  
le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle de Réunion « Ulysse DUPONT », sous la  
présidence de Madame Joëlle DELRUE, Maire  
en suite de convocation en date du Premier Avril  
dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Délibération  
N° 2014/02

**Etaient présents** : Tous les Conseillers Municipaux en exercice.

OBJET :

M. DUMANOIR Fabrice est élu Secrétaire.

**INDEMNITES DE  
FONCTIONS DU  
MAIRE, DES ADJOINTS  
ET DES CONSEILLERS  
MUNICIPAUX  
DELEGUES**

La séance ouverte, Madame le Maire fait part à l'assemblée des nouvelles dispositions relatives au régime indemnitaire des élus locaux issues de la loi n° 2002-276 du 27 Février 2002 relative à la démocratie de proximité.

Les principales dispositions concernent :

- les indemnités de fonction des adjoints qui sont revalorisées et fixées en pourcentage de l'indice 1015 par rapport à un barème qui lui est propre ;
- la faculté, ouverte aux conseils municipaux des communes de moins de 100 000 habitants d'attribuer une indemnité de fonction aux Conseillers Municipaux sous certaines conditions ;
- l'attribution automatique aux maires des communes de moins de 1 000 habitants de leur indemnité au taux maximum sauf si le conseil en décide autrement ;
- l'obligation d'accompagner toute délibération concernant les indemnités d'un ou plusieurs élus d'un tableau annexe récapitulatif l'ensemble des indemnités allouées aux membres de la collectivité ;

Le Conseil Municipal.

Vu la Loi n° 2002-276 du 27 Février 2002 relative à la démocratie de proximité concernant le régime indemnitaire des élus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment ses articles L. 2123-20 à L. 2123-24-1 et R 2123-23,

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-Préfecture  
le **08 AVR. 2014**  
et publication ou notification  
du **11 AVR. 2014**

DÉPARTEMENT  
PAS-DE-CALAIS  
-----

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

ARRONDISSEMENT  
SAINT-OMER  
-----

L'an deux mille quatorze  
le LUNDI 07 AVRIL à dix-huit heures trente  
le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle de Réunion « Ulysse DUPONT », sous la  
présidence de Madame Joëlle DELRUE, Maire  
en suite de convocation en date du Premier Avril  
dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Délibération  
N° 2014/03

Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice.

OBJET :

M. DUMANOIR Fabrice est élu Secrétaire.

CONSTITUTION  
DE LA COMMISSION  
« FINANCES »

La séance ouverte, Madame le Maire propose à l'Assemblée de créer une  
commission « Finances ».

Après délibérations, sont désignés à l'unanimité :

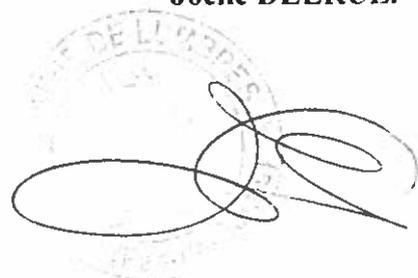
- Madame DELRUE Joëlle.
- Madame DEGREMONT Françoise,
- Monsieur FOURNIER Daniel.
- Madame WESTENHOEFFER Véronique.
- Monsieur COLIN Gérard,
- Madame BERQUEZ Marie-Laurence,
- Monsieur LOUIS Daniel,
- Monsieur CAZIN Marc,
- Monsieur TOUPET Yvon.
- Monsieur LEFEBVRE Hervé.
- Monsieur LELIEVRE Serge,
- Madame QUENON Sophie.
- Monsieur PICQUET Damien.
- Monsieur GUCHE Francis.

REÇU EN SOUS PRÉFECTURE  
DE SAINT-OMER, le

- 8 AVR. 2014

Pour Copie Conforme,  
A Lumbres. le 08/04/2014  
Le Maire.  
**Joëlle DELRUE.**

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-Préfecture  
le 08 AVR. 2014  
et publication ou notification  
du 1.1 AVR. 2014



DÉPARTEMENT  
PAS-DE-CALAIS  
-----

ARRONDISSEMENT  
SAINT-OMER  
-----

CANTON  
LUMBRES  
-----

**Délibération**  
**N° 2014/04**

**OBJET :**

**CONSTITUTION  
DE LA COMMISSION  
ENFANCE, JEUNESSE,  
EDUCATION**

## **Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mille quatorze  
le LUNDI 07 AVRIL à dix-huit heures trente  
le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle de Réunion « Ulysse DUPONT », sous la  
présidence de Madame Joëlle DELRUE. Maire  
en suite de convocation en date du Premier Avril  
dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Etaient présents** : Tous les Conseillers Municipaux en exercice.

M. DUMANOIR Fabrice est élu Secrétaire.

La séance ouverte, Madame le Maire propose à l'Assemblée de créer une  
commission « Enfance, Jeunesse, Education ».

Après délibérations, sont désignés à l'unanimité :

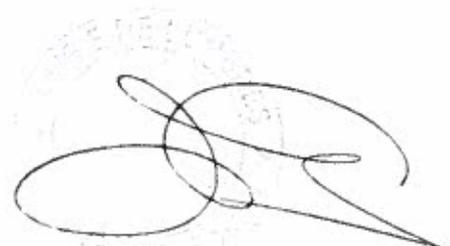
- Madame DELRUE Joëlle.
- Madame DEGREMONT Françoise.
- Monsieur FOURNIER Daniel.
- Madame WESTENHOEFFER Véronique.
- Monsieur COLIN Gérard.
- Madame BERQUEZ Marie-Laurence.
- Monsieur LOUIS Daniel.
- Madame BEAUBOIS Béatrice.
- Madame CHRISTIAENS Michèle.
- Madame LAMBERT Gisèle.
- Madame BOURBON Patricia.
- Madame LAMIABLE Murielle.
- Madame CODRON Nathalie.
- Madame VERON Sandrine.

REÇU EN SOUS PRÉFECTURE  
DE SAINT-OMER, le

- 8 AVR. 2014

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-Préfecture  
le 08 AVR. 2014  
et publication ou notification  
du 11 AVR. 2014

Pour Copie Conforme.  
A Lumbres. le 08/04/2014  
Le Maire.  
**Joëlle DELRUE.**



DÉPARTEMENT  
PAS-DE-CALAIS

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

ARRONDISSEMENT  
SAINT-OMER

CANTON  
LUMBRES

L'an deux mille quatorze  
le LUNDI 07 AVRIL à dix-huit heures trente  
le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle de Réunion « Ulysse DUPONT », sous la  
présidence de Madame Joëlle DELRUE, Maire  
en suite de convocation en date du Premier Avril  
dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Délibération  
N° 2014/05

Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice.

OBJET :

M. DUMANOIR Fabrice est élu Secrétaire.

CONSTITUTION  
DE LA COMMISSION  
CULTURE,  
ANIMATIONS

La séance ouverte, Madame le Maire propose à l'Assemblée de créer une  
commission « Culture, Animation ».

Après délibérations, sont désignés à l'unanimité :

- Madame DELRUE Joëlle,
- Madame DEGREMONT Françoise,
- Monsieur FOURNIER Daniel,
- Madame WESTENHOEFFER Véronique,
- Monsieur COLIN Gérard,
- Madame BERQUEZ Marie-Laurence,
- Madame BEAUBOIS Béatrice,
- Madame VAESKEN Raymonde,
- Monsieur CAZIN Marc,
- Madame CHRISTIAENS Michèle,
- Madame BOURBON Patricia,
- Madame LAMIABLE Murielle,
- Madame CODRON Nathalie,
- Madame VERON Sandrine,
- Monsieur DUMANOIR Fabrice.

REÇU EN SOUS PRÉFECTURE  
DE SAINT-OMER, le

- 8 AVR. 2014

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-Préfecture  
le 08 AVR. 2014  
et publication ou notification  
du 11 AVR. 2014

Pour Copie Conforme,  
A Lumbres, le 08/04/2014  
Le Maire,  
Joëlle DELRUE.



DÉPARTEMENT  
PAS-DE-CALAIS

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

ARRONDISSEMENT  
SAINT-OMER

CANTON  
LUMBRES

L'an deux mille quatorze  
le LUNDI 07 AVRIL à dix-huit heures trente  
le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle de Réunion « Ulysse DUPONT », sous la  
présidence de Madame Joëlle DELRUE, Maire  
en suite de convocation en date du Premier Avril  
dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Délibération  
N° 2014/06

**Etaient présents** : Tous les Conseillers Municipaux en exercice.

OBJET :

M. DUMANOIR Fabrice est élu Secrétaire.

**CONSTITUTION  
DE LA COMMISSION  
« TRAVAUX,  
AMENAGEMENT,  
ASSAINISSEMENT »**

La séance ouverte, Madame le Maire propose à l'Assemblée de créer une  
commission « Travaux. Aménagement, Assainissement ».

Après délibérations, sont désignés à l'unanimité :

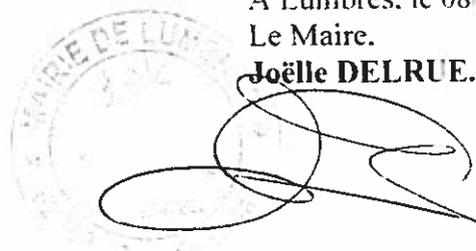
- Madame DELRUE Joëlle.
- Madame DEGREMONT Françoise.
- Monsieur FOURNIER Daniel,
- Madame WESTENHOEFFER Véronique.
- Monsieur COLIN Gérard,
- Madame BERQUEZ Marie-Laurence.
- Monsieur LOUIS Daniel.
- Monsieur MAGERE Maurice,
- Monsieur CAZIN Marc.
- Monsieur TOUPET Yvon.
- Monsieur LEFEBVRE Hervé.
- Monsieur LELIEVRE Serge.
- Madame LAMBERT Gisèle.
- Monsieur BOTEZ Adam.
- Madame QUENON Sophie.
- Madame VERON Sandrine.
- Monsieur EVRARD Dominique,
- Monsieur GUCHE Francis.
- Monsieur PICQUET Damien.
- Monsieur DUMANOIR Fabrice.

REÇU EN SOUS PRÉFECTURE  
DE SAINT-OMER, le

- 8 AVR. 2014

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-Préfecture  
le 08 AVR. 2014  
et publication ou notification  
du 1.1 AVR. 2014

Pour Copie Conforme.  
A Lumbres, le 08/04/2014  
Le Maire.  
Joëlle DELRUE.



DÉPARTEMENT  
PAS-DE-CALAIS

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

ARRONDISSEMENT  
SAINT-OMER

CANTON  
LUMBRES

L'an deux mille quatorze  
le LUNDI 07 AVRIL à dix-huit heures trente  
le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle de Réunion « Ulysse DUPONT », sous la  
présidence de Madame Joëlle DELRUE, Maire  
en suite de convocation en date du Premier Avril  
dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Délibération  
N° 2014/07

**Etaient présents** : Tous les Conseillers Municipaux en exercice.

OBJET :

M. DUMANOIR Fabrice est élu Secrétaire.

**DETERMINATION  
DU NOMBRE DE  
CONSEILLERS  
MUNICIPAUX  
DEVANT SIEGER  
AU C.C.A.S.**

La séance ouverte, Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'en application  
des articles L. 123-6 et R 123-7 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles  
le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale comprend :

- le maire qui en est le président.
- des membres élus en son sein par le Conseil Municipal (au minimum 4 et au maximum 8).
- des membres nommés par le Maire parmi les personnes (non membres du Conseil Municipal) participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune ou les communes considérées (au minimum 4 et au maximum 8).

Elle précise que le nombre des membres du Conseil d'Administration est fixé par  
délibération du Conseil Municipal dans la limite indiquée ci-dessus ; ce nombre doit  
être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le Conseil Municipal et  
l'autre moitié par le Maire.

Les membres élus par le Conseil Municipal et les membres nommés par le Maire le  
sont à la suite de chaque renouvellement du Conseil Municipal et pour la durée du  
mandat de ce conseil.

Les membres élus en son sein par le Conseil Municipal le sont au scrutin de liste, à  
la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote  
préférentiel, pour un Centre Communal d'Action Sociale. Le scrutin est secret.

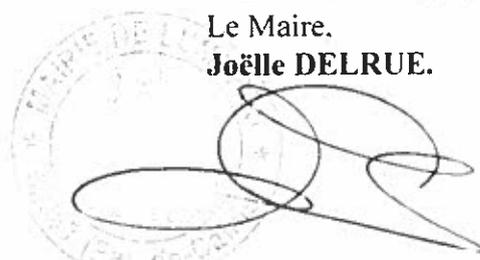
Après délibérations, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, de  
fixer à 17 le nombre des membres du Conseil d'Administration.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-Préfecture  
le 08 AVR. 2014  
et publication ou notification  
du 11 AVR. 2014

REÇU EN SOUS PRÉFECTURE  
DE SAINT-OMER, le

- 8 AVR. 2014

Pour Copie Conforme.  
A Lumbres, le 08/04/2014  
Le Maire,  
Joëlle DELRUE.



DÉPARTEMENT  
PAS-DE-CALAIS

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

ARRONDISSEMENT  
SAINT-OMER

L'an deux mille quatorze  
le LUNDI 07 AVRIL à dix-huit heures trente  
le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle de Réunion « Ulysse DUPONT », sous la  
présidence de Madame Joëlle DELRUE, Maire  
en suite de convocation en date du Premier Avril  
dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Délibération  
N° 2014/08

**Etaient présents** : Tous les Conseillers Municipaux en exercice.

OBJET :

M. DUMANOIR Fabrice est élu Secrétaire.

DESIGNATION DES  
CONSEILLERS  
MUNICIPAUX  
APPELES A SIEGER  
AU C.C.A.S.

La séance ouverte. Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que 8 Conseillers Municipaux doivent être désignés pour siéger au Centre Communal d'Action Sociale.

Sont élus, à l'unanimité :

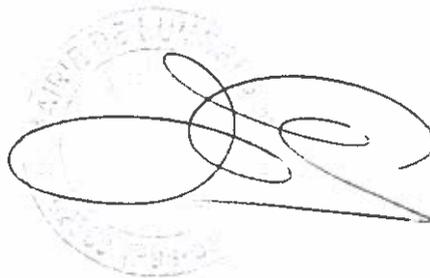
- Madame WESTENHOEFFER Véronique,  
demeurant 18 Résidence Léon Blum à LUMBRES.
- Madame VAESKEN Raymonde,  
demeurant 11 Cité Schaffner à LUMBRES.
- Madame LAMBERT Gisèle,  
demeurant 23 Résidence Trézéguet à LUMBRES.
- Madame LAMIABLE Murielle,  
demeurant 46 Rue Jules Guesde à LUMBRES.
- Madame CHRISTIAENS Michèle,  
demeurant 11 Rue Anatole France à LUMBRES.
- Monsieur LELIEVRE Serge,  
demeurant 20 Route d'Acquin à LUMBRES.
- Madame QUENON Sophie,  
demeurant 47 Cité Schaffner à LUMBRES.
- Madame CODRON Nathalie,  
demeurant 6 Résidence Maurice Utrillo à LUMBRES.

REÇU EN SOUS PRÉFECTURE  
DE SAINT-OMER, le

- 8 AVR. 2014

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-Préfecture  
le 08 AVR. 2014  
et publication ou notification  
du 11 AVR. 2014

Pour Copie Conforme.  
A Lumbres, le 08/04/2014  
Le Maire,  
Joëlle DELRUE.



DÉPARTEMENT  
PAS-DE-CALAIS

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

ARRONDISSEMENT  
SAINT-OMER

L'an deux mille quatorze  
le LUNDI 07 AVRIL à dix-huit heures trente  
le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle de Réunion « Ulysse DUPONT », sous la  
présidence de Madame Joëlle DELRUE, Maire  
en suite de convocation en date du Premier Avril  
dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Délibération  
N° 2014/09

Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice.

OBJET :

M. DUMANOIR Fabrice est élu Secrétaire.

COMMISSION D'APPEL  
D'OFFRES

La séance ouverte, Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la Loi du 06 Février 1992, stipule que, pour les Communes de 3 500 habitants et plus, la Commission d'Appel d'Offres se compose de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants en plus du Maire, élus en son sein à la représentation proportionnelle, au plus fort reste.

Sont désignés à l'unanimité :

- Membres titulaires :

- Madame QUENON Sophie,
- Monsieur EVRARD Dominique,
- Monsieur TOUPET Yvon.
- Monsieur GUCHE Francis,
- Monsieur LELIEVRE Serge.

- Membres suppléants :

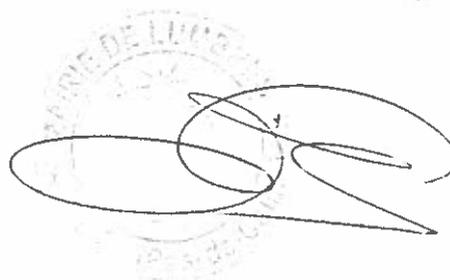
- Madame BOURBON Patricia,
- Monsieur LEFEBVRE Hervé,
- Monsieur DUMANOIR Fabrice,
- Madame VERON Sandrine,
- Madame LAGERSIE Danielle.

REÇU EN SOUS PRÉFECTURE  
DE SAINT-OMER, le

- 8 AVR. 2014

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-Préfecture  
le 08 AVR. 2014  
et publication ou notification  
du 11 AVR. 2014

Pour Copie Conforme.  
A Lumbres. le 08/04/2014  
Le Maire.  
Joëlle DELRUE.



DÉPARTEMENT  
PAS-DE-CALAIS

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

ARRONDISSEMENT  
SAINT-OMER

CANTON  
LUMBRES

L'an deux mille quatorze  
le LUNDI 07 AVRIL à dix-huit heures trente  
le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle de Réunion « Ulysse DUPONT », sous la  
présidence de Madame Joëlle DELRUE, Maire  
en suite de convocation en date du Premier Avril  
dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Délibération  
N° 2014/10

**Etaient présents** : Tous les Conseillers Municipaux en exercice.

OBJET :

M. DUMANOIR Fabrice est élu Secrétaire.

**ELECTION DE  
DEUX DELEGUES  
TITULAIRES ET D'UN  
DELEGUE SUPPLEANT  
AU SYNDICAT  
INTERCOMMUNAL  
DES EAUX ET  
D'ASSAINISSEMENT  
DE LA REGION DE  
LUMBRES**

La séance ouverte, Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la durée  
du mandat des Délégués aux Syndicats Intercommunaux est la même que celle du  
mandat des Conseillers Municipaux.

Elle invite donc les membres de l'Assemblée à procéder, selon les articles L 5211-7  
et L 5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection de deux  
délégués titulaires et d'un délégué suppléant au Syndicat Intercommunal des Eaux et  
d'Assainissement de la Région de Lumbres, au scrutin secret.

### **ELECTION DES TITULAIRES :**

#### 1) Election du 1<sup>er</sup> délégué titulaire

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 27  
Bulletins nuls : 0  
Suffrages exprimés : 27  
Majorité absolue : 14

Ont obtenu :

- Monsieur Maurice MAGERE : 11.
- Monsieur Daniel FOURNIER : 10.
- Monsieur Damien PICQUET : 4.
- Monsieur Gérard COLIN : 2.

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité des voix au premier tour, il est procédé à  
un second tour.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-Préfecture  
le 08 AVR. 2014  
et publication ou notification  
du 11 AVR. 2014

.....

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 27  
Bulletins nuls : 0  
Suffrages exprimés : 27  
Majorité absolue : 14

Ont obtenu :

- Monsieur Maurice MAGERE : 9.
- Monsieur Daniel FOURNIER : 13.
- Monsieur Damien PICQUET : 5.

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité des voix au second tour, il est procédé à un troisième tour.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 27  
Bulletins nuls : 0  
Suffrages exprimés : 27  
Majorité absolue : 14

Ont obtenu :

- Monsieur Maurice MAGERE : 9,
- Monsieur Daniel FOURNIER : 12,
- Monsieur Damien PICQUET : 6.

**M. FOURNIER Daniel** ayant obtenu **12 voix**, donc la majorité relative, est proclamé 1<sup>er</sup> délégué titulaire pour représenter le Syndicat Intercommunal des Eaux et d'Assainissement de la Région de Lumbres.

## 2) Election du 2<sup>ème</sup> délégué titulaire

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 27  
Bulletins nuls : 0  
Suffrages exprimés : 27  
Majorité absolue : 14

Ont obtenu :

- Monsieur Maurice MAGERE : 7.
- Monsieur Gérard COLIN : 7,
- Monsieur Damien PICQUET : 9.
- Monsieur Francis GUCHE : 4.

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité des voix au premier tour, il est procédé à un second tour.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 27  
Bulletins nuls : 0  
Suffrages exprimés : 27  
Majorité absolue : 14

Ont obtenu :

- Monsieur Maurice MAGERE : 9,
- Monsieur Gérard COLIN : 7,
- Monsieur Damien PICQUET : 10.
- Monsieur Francis GUCHE : 1

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité des voix au second tour, il est procédé à un troisième tour.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 27  
Bulletins nuls : 1  
Suffrages exprimés : 26  
Majorité absolue : 14

Ont obtenu :

- Monsieur Maurice MAGERE : 7.
- Monsieur Gérard COLIN : 8.
- Monsieur Damien PICQUET : 11.

**M. PICQUET Damien** ayant obtenu **11 voix**, donc la majorité relative, est proclamé 2<sup>ème</sup> délégué titulaire pour représenter le Syndicat Intercommunal des Eaux et d'Assainissement de la Région de Lumbres.

### **ELECTION DU SUPPLEANT :**

#### Election du délégué suppléant

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 27  
Bulletins nuls : 0  
Suffrages exprimés : 27  
Majorité absolue : 14

Ont obtenu :

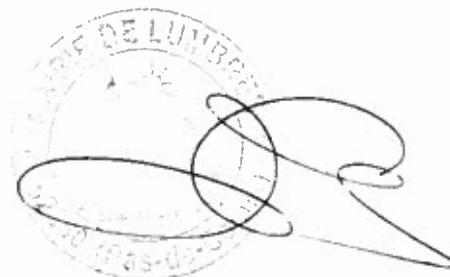
- Monsieur Francis GUCHE : 20.
- Monsieur Yvon TOUPET : 7.

REÇU EN SOUS PRÉFECTURE  
DE SAINT-OMER, le

**- 8 AVR. 2014**

**M. GUCHE Francis** ayant obtenu **20 voix**, donc la majorité absolue, est proclamé délégué suppléant pour représenter le Syndicat Intercommunale des Eaux et d'Assainissement de la Région de Lumbres en cas d'empêchement du délégué titulaire.

Pour Copie Conforme,  
A Lumbres, le 08/04/2014  
Le Maire,  
**Joëlle DELRUE.**



DÉPARTEMENT  
PAS-DE-CALAIS

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

ARRONDISSEMENT  
SAINT-OMER

L'an deux mille quatorze  
le LUNDI 07 AVRIL à dix-huit heures trente  
le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle de Réunion « Ulysse DUPONT », sous la  
présidence de Madame Joëlle DELRUE, Maire  
en suite de convocation en date du Premier Avril  
dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

CANTON  
LUMBRES

**Délibération**  
**N° 2014/11**

**Etaient présents** : Tous les Conseillers Municipaux en exercice.

**OBJET :**

M. DUMANOIR Fabrice est élu Secrétaire.

**DESIGNATION DES  
REPRESENTANTS DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
AU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION  
DU COLLEGE  
ALBERT CAMUS**

La séance ouverte, Madame le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à la désignation de deux représentants titulaires et de deux représentants suppléants, élus de la Commune au Conseil d'Administration du Collège Albert Camus en application de l'Article 11 du Décret du 30 Août 1985 publié au Journal Officiel du 31 Août 1985 définissant le statut des établissements publics locaux d'enseignement.

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité :

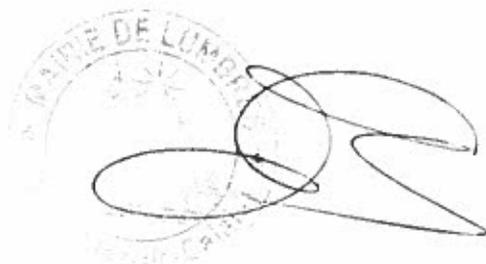
- Représentants titulaires :
  - Monsieur LOUIS Daniel,  
demeurant 8 Résidence Pierre Bérégovoy à LUMBRES,
  - Madame BERQUEZ Marie-Laurence,  
demeurant 1 Cité Henri Sellier à LUMBRES.
- Représentants suppléants :
  - Madame CHRISTIAENS Michèle,  
demeurant 11 Rue Anatole France à LUMBRES.
  - Madame LAMIABLE Murielle,  
demeurant 46 Rue Jules Guesde à LUMBRES.

REÇU EN SOUS PRÉFECTURE  
DE SAINT-OMER, le

- 8 AVR. 2014

Pour Copie Conforme,  
A Lumbres, le 08/04/2014  
Le Maire,  
Joëlle DELRUE.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-Préfecture  
le 08 AVR. 2014  
et publication ou notification  
du 11 AVR. 2014



DÉPARTEMENT  
PAS-DE-CALAIS

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

ARRONDISSEMENT  
SAINT-OMER

CANTON  
LUMBRES

L'an deux mille quatorze  
le LUNDI 07 AVRIL à dix-huit heures trente  
le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle de Réunion « Ulysse DUPONT », sous la  
présidence de Madame Joëlle DELRUE, Maire  
en suite de convocation en date du Premier Avril  
dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Délibération  
N° 2014/12

**Etaient présents** : Tous les Conseillers Municipaux en exercice.

OBJET :

M. DUMANOIR Fabrice est élu Secrétaire.

**DESIGNATION DES  
REPRESENTANTS DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
AU L.P. « BERNARD  
CHOCHOY »**

La séance ouverte, Madame le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à la désignation de trois représentants titulaires et de trois représentants suppléants, élus de la Commune, au Conseil d'Administration du L.P. « Bernard Chochoy », en application de l'Article 11 du Décret du 30 Août 1985 publié au Journal Officiel du 31 Août 1985 définissant le statut des établissements publics locaux d'enseignement.

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité :

- Représentants titulaires :

- Monsieur COLIN Gérard,  
demeurant 31 Route de Nielles à LUMBRES,
- Madame BOURBON Patricia,  
demeurant 20 Résidence Pierre Bérégovoy à LUMBRES.
- Madame BERQUEZ Marie-Laurence,  
demeurant 1 Cité Henri Sellier à LUMBRES.

- Représentants suppléants :

- Madame LAMBERT Gisèle,  
demeurant 23 Résidence Trézéguet à LUMBRES.
- Monsieur BOTEZ Adam,  
demeurant 3 Résidence Barbara à LUMBRES.
- Madame LAMIABLE Murielle,  
demeurant 46 Rue Jules Guesde à LUMBRES.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-Préfecture  
le **08 AVR. 2014**  
et publication ou notification  
du **11 AVR. 2014**

REÇU EN SOUS PRÉFECTURE  
DE SAINT-OMER, le

- 8 AVR. 2014

Pour Copie Conforme,  
A Lumbres, le 08/04/2014  
Le Maire,  
**Joëlle DELRUE.**



DÉPARTEMENT  
PAS-DE-CALAIS  
-----

ARRONDISSEMENT  
SAINT-OMER  
-----

CANTON  
LUMBRES  
-----

**Délibération**  
**N° 2014/13**

**OBJET :**

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille quatorze  
le LUNDI 07 AVRIL à dix-huit heures trente  
le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle de Réunion « Ulysse DUPONT », sous la  
présidence de Madame Joëlle DELRUE, Maire  
en suite de convocation en date du Premier Avril  
dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Etaient présents** : Tous les Conseillers Municipaux en exercice.

M. DUMANOIR Fabrice est élu Secrétaire.

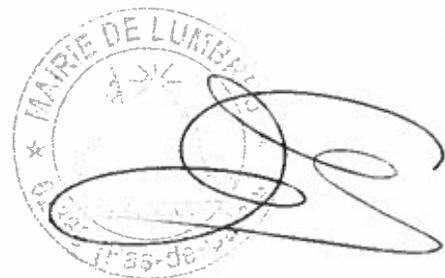
**DESIGNATION D'UN  
DELEGUE AU CNAS**

La séance ouverte, Madame le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à la  
désignation d'un délégué titulaire au CNAS (Comité National d'Action Sociale pour  
le Personnel des Collectivités Locales) auquel adhère la Commune.

Après délibérations, **Monsieur Gérard COLIN** demeurant 31 Route de Nielles à  
LUMBRES, est désigné, à l'unanimité, en qualité de Délégué Titulaire.

Pour Copie Conforme.  
A Lumbres, le 08/04/2014  
Le Maire,  
**Joëlle DELRUE.**

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-Préfecture  
le **08 AVR. 2014**  
et publication ou notification  
du **11 AVR. 2014**



REÇU EN SOUS PRÉFECTURE  
DE SAINT-OMER, le

- 8 AVR. 2014

DÉPARTEMENT  
PAS-DE-CALAIS

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

ARRONDISSEMENT  
SAINT-OMER

CANTON  
LUMBRES

L'an deux mille quatorze  
le LUNDI 07 AVRIL à dix-huit heures trente  
le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle de Réunion « Ulysse DUPONT », sous la  
présidence de Madame Joëlle DELRUE, Maire  
en suite de convocation en date du Premier Avril  
dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Délibération**  
**N° 2014/14**

**Etaient présents** : Tous les Conseillers Municipaux en exercice.

**OBJET :**

M. DUMANOIR Fabrice est élu Secrétaire.

**MISE EN PLACE D'UN  
ELU REFERENT EN  
SECURITE ROUTIERE**

La séance ouverte, Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de  
procéder à la désignation d'un élu référent en matière de Sécurité Routière.

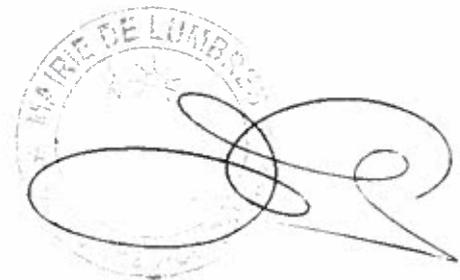
Après délibérations, les membres du Conseil Municipal désignent, à l'unanimité,

Monsieur Serge LELIEVRE  
demeurant 20 Route d'Acquin à LUMBRES.

N° de téléphone : 03.21.38.32.24

Pour Copie Conforme,  
A Lumbres, le 08/04/2014  
Le Maire,  
**Joëlle DELRUE.**

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-Préfecture  
le **08 AVR. 2014**  
et publication ou notification  
du **11 AVR. 2014**



REÇU EN SOUS PRÉFECTURE  
DE SAINT-OMER, le

- 8 AVR. 2014

DÉPARTEMENT  
PAS-DE-CALAIS

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

ARRONDISSEMENT  
SAINT-OMER

CANTON  
LUMBRES

L'an deux mille quatorze  
le LUNDI 07 AVRIL à dix-huit heures trente  
le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle de Réunion « Ulysse DUPONT », sous la  
présidence de Madame Joëlle DELRUE, Maire  
en suite de convocation en date du Premier Avril  
dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Délibération**  
**N° 2014/15**

**Etaient présents** : Tous les Conseillers Municipaux en exercice.

**OBJET :**

M. DUMANOIR Fabrice est élu Secrétaire.

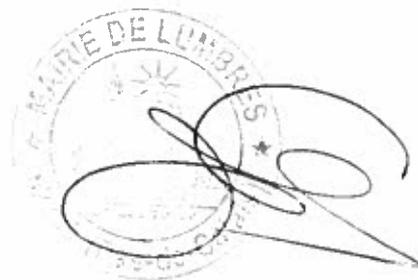
**DESIGNATION D'UN  
CONSEILLER  
MUNICIPAL EN  
CHARGE DES  
QUESTIONS DE  
DEFENSE**

La séance ouverte, Madame le Maire informe le Conseil Municipal de l'obligation  
de désigner un membre du Conseil Municipal en qualité de Correspondant Défense.

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal désignent, à l'unanimité,  
**Madame Patricia BOURBON** demeurant 20 Résidence Pierre Bérégovoy à  
LUMBRES, pour assurer ces responsabilités.

Pour Copie Conforme,  
A Lumbres, le 08/04/2014  
Le Maire.  
**Joëlle DELRUE.**

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-Préfecture  
le **08 AVR. 2014**  
et publication ou notification  
du **11 AVR. 2014**



REÇU EN SOUS PRÉFECTURE  
DE SAINT-OMER, le

- 8 AVR. 2014

DÉPARTEMENT  
PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT  
SAINT-OMER

CANTON  
LUMBRES

Délibération  
N° 2014/16

OBJET :

**DESIGNATION DU  
REPRESENTANT DE  
LA COMMUNE DANS  
LES INSTANCES DU  
PARC NATUREL  
REGIONAL**

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille quatorze  
le LUNDI 07 AVRIL à dix-huit heures trente  
le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle de Réunion « Ulysse DUPONT », sous la  
présidence de Madame Joëlle DELRUE, Maire  
en suite de convocation en date du Premier Avril  
dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Etaient présents** : Tous les Conseillers Municipaux en exercice.

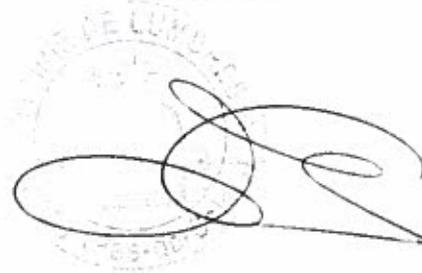
M. DUMANOIR Fabrice est élu Secrétaire.

La séance ouverte, Madame le Maire informe le Conseil Municipal que, suite au renouvellement des Conseils Municipaux, il y a lieu de désigner un représentant de la Commune dans les instances du Parc Naturel Régional.

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal désignent, à l'unanimité,  
**Monsieur Gérard COLIN** demeurant 31 Route de Nielles à LUMBRES.

Pour Copie Conforme,  
A Lumbres, le 08/04/2014  
Le Maire,  
**Joëlle DELRUE.**

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-Préfecture  
le **08 AVR. 2014**  
et publication ou notification  
du **11 AVR. 2014**



REÇU EN SOUS PRÉFECTURE  
DE SAINT-OMER, le

- 8 AVR. 2014

DÉPARTEMENT  
PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT  
SAINT-OMER

CANTON  
LUMBRES

**Délibération**  
**N° 2014/17**

**OBJET :**

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille quatorze  
le LUNDI 07 AVRIL à dix-huit heures trente  
le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle de Réunion « Ulysse DUPONT », sous la  
présidence de Madame Joëlle DELRUE, Maire  
en suite de convocation en date du Premier Avril  
dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Etaient présents** : Tous les Conseillers Municipaux en exercice.

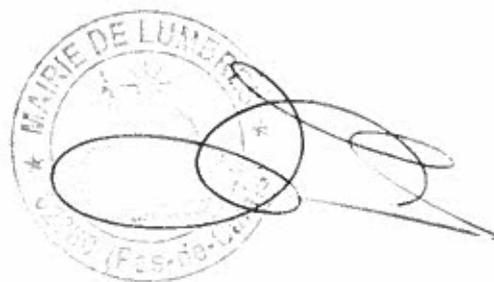
M. DUMANOIR Fabrice est élu Secrétaire.

**DESIGNATION D'UN  
REFERENT  
COMMUNAL  
DU GDON**

La séance ouverte, Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur le Président du Groupement de Défense contre les Organismes Nuisibles du Pays de Lumbres demande à ce qu'un référent communal soit désigné.

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal désignent, à l'unanimité,  
**Monsieur Daniel LOUIS** demeurant 8 Résidence Pierre Bérégovoy à LUMBRES,  
pour exercer ces fonctions.

Pour Copie Conforme,  
A Lumbres, le 08/04/2014  
Le Maire,  
**Joëlle DELRUE.**



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-Préfecture  
le **08 AVR. 2014**  
et publication ou notification  
du **11 AVR. 2014**

REÇU EN SOUS PRÉFECTURE  
DE SAINT-OMER, le

**- 8 AVR. 2014**

DÉPARTEMENT  
PAS-DE-CALAIS  
-----

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

---

ARRONDISSEMENT  
SAINT-OMER  
-----

L'an deux mille quatorze  
le LUNDI 07 AVRIL à dix-huit heures trente  
le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle de Réunion « Ulysse DUPONT », sous la  
présidence de Madame Joëlle DELRUE, Maire  
en suite de convocation en date du Premier Avril  
dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

CANTON  
LUMBRES  
-----

**Délibération**  
**N° 2014/18**

**Etaient présents** : Tous les Conseillers Municipaux en exercice.

**OBJET :**

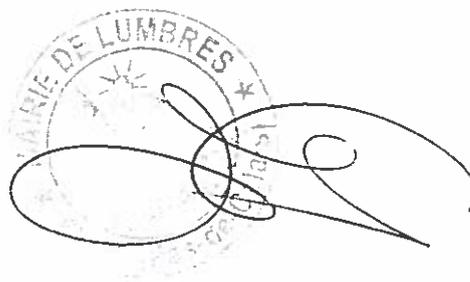
M. DUMANOIR Fabrice est élu Secrétaire.

**DESIGNATION D'UN  
DELEGUE A LA  
FEDERATION  
DEPARTEMENTALE  
D'ENERGIE**

La séance ouverte, Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de désigner un Conseiller Municipal en qualité de délégué auprès de la Fédération Départementale d'Energie.

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal désignent, à l'unanimité, Monsieur Damien PICQUET demeurant 34 Rue Bronquart à LUMBRES, pour assumer ces fonctions.

Pour Copie Conforme,  
A Lumbres, le 08/04/2014  
Le Maire,  
**Joëlle DELRUE.**



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-Préfecture  
le **08 AVR. 2014**  
et publication ou notification  
du **11 AVR. 2014**

REÇU EN SOUS PRÉFECTURE  
DE SAINT-OMER, le

- 8 AVR. 2014

DÉPARTEMENT  
PAS-DE-CALAIS

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

ARRONDISSEMENT  
SAINT-OMER

L'an deux mille quatorze  
le LUNDI 07 AVRIL à dix-huit heures trente  
le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle de Réunion « Ulysse DUPONT », sous la  
présidence de Madame Joëlle DELRUE, Maire  
en suite de convocation en date du Premier Avril  
dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Délibération  
N° 2014/19

**Etaient présents** : Tous les Conseillers Municipaux en exercice.

OBJET :

M. DUMANOIR Fabrice est élu Secrétaire.

DEBAT  
D'ORIENTATION  
BUDGETAIRE

La séance ouverte, Madame le Maire présente au Conseil Municipal le débat  
d'orientation budgétaire suivant :

« Le débat a lieu obligatoirement dans les deux mois qui précèdent le vote du  
budget. Ce débat n'a aucun caractère décisionnel, c'est une formalité administrative.  
Le Débat d'Orientation Budgétaire se concentre sur les projets à venir et informe le  
Conseil Municipal de la fiscalité, l'endettement et la situation financière de la  
Commune.

Les effets de la crise financière internationale de 2008 ont continué à se faire sentir  
début 2013 en France, où le produit intérieur brut a diminué après une croissance  
nulle en 2012.

Au cours du 2<sup>ème</sup> trimestre 2013, des signes de reprise sont apparus. Cependant, le  
contexte économique reste encore incertain d'autant que la situation budgétaire au  
niveau national se caractérise par une forte augmentation des prélèvements  
obligatoires sur les ménages et les entreprises.

Au niveau des concours de l'Etat aux Collectivités Territoriales, la tendance est à  
une forte diminution des dotations de l'Etat : le gouvernement a affiché sa volonté  
de diminuer de 1 Milliard et demi d'euros le montant de l'enveloppe versée aux  
Collectivités, soit une baisse de 3.1 % (un montant identique de diminution est à  
prévoir pour 2015).

La Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.) représente la participation de  
l'Etat au fonctionnement des Collectivités. Nous avons obtenu 402 151 € en 2013.  
Cette année, le montant est fixé à 369 000 € pour 2014, ce qui représente une  
diminution de 32 000 €.

Ce chiffre confirme une baisse du niveau de dotation de plus en plus importante.  
Les charges de fonctionnement principalement les charges de personnel augmentent  
mécaniquement, cotisations patronales et autres, alors que nous n'avons pas  
remplacé tous les départs en retraite.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-Préfecture  
le 08 AVR. 2014  
et publication ou notification  
du 11 AVR. 2014

.../...

On peut estimer cette année une augmentation de 2 % au moins des charges de gestion courante : eau, gaz, électricité. Ce qui correspond à l'augmentation du coût de la vie.

Il ne faut pas oublier que le taux de TVA a augmenté au 1<sup>er</sup> Janvier. Au sujet de la TVA, il faut savoir que nous ne récupérons pas la TVA sur la section de fonctionnement. Et, en ce qui concerne la section d'investissement, sur les 20 % de TVA que nous payons, nous n'avons en retour qu'environ 16 %.

La volonté municipale reste de maintenir un niveau d'équipement conséquent tout en conservant une maîtrise de l'endettement communal.

Le budget 2014 intégrera :

- une évolution des produits de l'imposition directe locale liée exclusivement à l'augmentation des bases d'imposition décidée par l'Etat. Mais, en contrepartie, les remboursements d'exonération de la part salariale sur la taxe professionnelle sont en diminution. Ce qui fait que le montant perçu est identique à l'année 2013.

Compte tenu du contexte national, l'atteinte de nos objectifs passe par une maîtrise des charges de gestion courante et une optimisation de nos recettes afin de conserver notre excédent.

- comme vous le savez, il n'y a pas de pause au niveau des investissements cette année puisque la construction des nouvelles salles de classe est en cours à l'Ecole Roger Salengro.

- l'aménagement des abords de l'église dont le démarrage est prévu ce mois-ci ;

- l'élargissement de la chaussée Chemin du Pressart, voirie, trottoirs pour l'accès au futur lotissement ;

- l'aménagement du nouveau cimetière ;

- la lutte contre les inondations : une première tranche Place Jules Leriche est programmée ;

- la rénovation de voirie et trottoirs ;

- la rénovation de bâtiments communaux : vestiaire du Stade Jean Lebas dont le devis s'élève à 6 200 €, deux portes basculantes (2 900 €), le chauffage de la Salle Michel Berger (1 700 €) et la couverture de l'Ecole Suzanne Lacore (18 000 €).

- l'extension du Columbarium : devis de 8 700 €.

Néanmoins, et comme je l'ai promis au cours de la campagne, je vous proposerai de ne pas augmenter les taux d'imposition municipaux, sachant que pour un point d'augmentation des taux cela ne représenterai que 15 000 € alors que nos taux sont déjà élevés.

Compte tenu des recettes prévisionnelles ainsi que l'autofinancement, la Commune peut envisager de souscrire un emprunt sans mettre en péril les finances de la Ville.

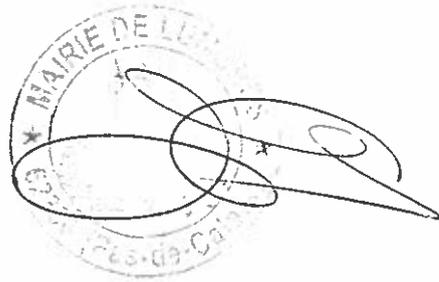
Voilà pour l'essentiel ce que je vous propose, dans un contexte économique et fiscal difficile financé par des recettes courantes, par le résultat de l'exercice précédent, par notre épargne de gestion et par le recours à un emprunt modéré.

....

Il appartiendra à la Commission des Finances lorsqu'elle se réunira de définir les priorités et de faire des projections budgétaires pour l'année 2014. »

Le Conseil Municipal a ensuite largement débattu sur le contenu de ce débat d'orientation budgétaire.

Pour Copie Conforme.  
A Lumbres, le 08/04/2014  
Le Maire,  
**Joëlle DELRUE.**



REÇU EN SOUS PRÉFECTURE  
DE SAINT-OMER, le

- 8 AVR. 2014

DÉPARTEMENT  
PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT  
SAINT-OMER

CANTON  
LUMBRES

**Délibération**  
**N° 2014/20**

**OBJET :**

**APPROBATION DU**  
**COMPTE-RENDU**  
**DE LA SEANCE**  
**PRECEDENTE**

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille quatorze  
le JEUDI 24 AVRIL à dix-huit heures trente  
le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle de Réunion « Ulysse DUPONT », sous la  
présidence de Madame Joëlle DELRUE, Maire  
en suite de convocation en date du Dix-Sept Avril  
dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Etaient présents** : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de :  
Mme BOURBON Patricia (proc. Mme BEAUBOIS), Mme LAMIABLE Murielle  
(proc. Mme CHRISTIAENS), Mme CODRON Nathalie (proc. Mme le Maire), Mme  
VAESKEN Raymonde, M. BOTEZ Adam, absents excusés,  
M. PICQUET Damien, absent non excusé.

M. DUMANOIR Fabrice est élu Secrétaire.

La séance ouverte, Madame le Maire soumet au Conseil Municipal le compte-rendu  
de la réunion du Conseil Municipal du Lundi 07 Avril 2014.

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal adoptent, à l'unanimité, ce  
compte-rendu annexé à la présente délibération.

Pour Copie Conforme,  
A Lumbres, le 25/04/2014  
Le Maire,  
**Joëlle DELRUE.**

REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE  
DE SAINT-OMER, le  
28 AVR. 2014

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-Préfecture  
le **28 AVR. 2014**  
et publication ou notification  
du **05 MAI 2014**



DÉPARTEMENT  
PAS-DE-CALAIS

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

ARRONDISSEMENT  
SAINT-OMER

CANTON  
LUMBRES

L'an deux mille quatorze  
le JEUDI 24 AVRIL à dix-huit heures trente  
le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle de Réunion « Ulysse DUPONT », sous la  
présidence de Madame Joëlle DELRUE, Maire  
en suite de convocation en date du Dix-Sept Avril  
dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Délibération  
N° 2014/21

**Étaient présents** : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de :  
Mme BOURBON Patricia (proc. Mme BEAUBOIS), Mme LAMIABLE Murielle  
(proc. Mme CHRISTIAENS), Mme CODRON Nathalie (proc. Mme le Maire), Mme  
VAESKEN Raymonde, absents excusés,  
M. PICQUET Damien, absent non excusé.

OBJET :

M. DUMANOIR Fabrice est élu Secrétaire.

VOTE DES TAUX  
D'IMPOSITION 2014

La séance ouverte, Madame le Maire soumet au Conseil Municipal le vote des  
taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales.

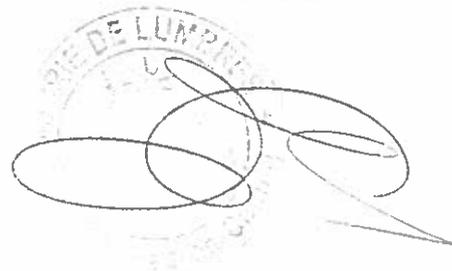
Après délibérations, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, de  
retenir les taux suivants pour l'année 2014 :

- Taux de la Taxe d'Habitation	:	21,11 %.
- Taux de la Taxe sur le Foncier Bâti	:	21,18 %.
- Taux de la Taxe sur le Foncier Non Bâti	:	54,69 %.

REÇU EN SOUS PRÉFECTURE  
DE SAINT-OMER, le

28 AVR. 2014

Pour Copie Conforme,  
A Lumbres, le 25/04/2014  
Le Maire,  
Joëlle DELRUE.



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-Préfecture  
le 28 AVR. 2014  
et publication ou notification  
du 05 MAI 2014

DÉPARTEMENT  
PAS-DE-CALAIS

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

ARRONDISSEMENT  
SAINT-OMER

L'an deux mille quatorze  
le JEUDI 24 AVRIL à dix-huit heures trente  
le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle de Réunion « Ulysse DUPONT », sous la  
présidence de Madame Joëlle DELRUE, Maire  
en suite de convocation en date du Dix-Sept Avril  
dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Délibération**  
**N° 2014/22**

**Étaient présents** : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de :  
Mme BOURBON Patricia (proc. Mme BEAUBOIS), Mme LAMIABLE Murielle  
(proc. Mme CHRISTIAENS), Mme CODRON Nathalie (proc. Mme le Maire), Mme  
VAESKEN Raymonde, absentes excusées,  
M. PICQUET Damien, absent non excusé.

**OBJET :**

M. DUMANOIR Fabrice est élu Secrétaire.

**TARIFS DES  
CONCESSIONS  
DANS LE CIMETIERE  
COMMUNAL ET DU  
COLUMBARIUM**

La séance ouverte, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les  
tarifs des concessions dans le Cimetière Communal, à compter du 1<sup>er</sup> Juin 2014 de la  
façon suivante :

- les Concessions à perpétuité : 75 € le m<sup>2</sup>
- les Concessions cinquantenaires : 50 € le m<sup>2</sup>
- les Concessions trentenaires : 35 € le m<sup>2</sup>

Elle propose également de fixer les tarifs des concessions du Columbarium dans le  
Cimetière Communal, à compter du 1<sup>er</sup> Juin 2014, de la façon suivante :

- les Concessions perpétuelles : 500 €
- les Concessions cinquantenaires : 410 €
- les Concessions trentenaires : 350 €

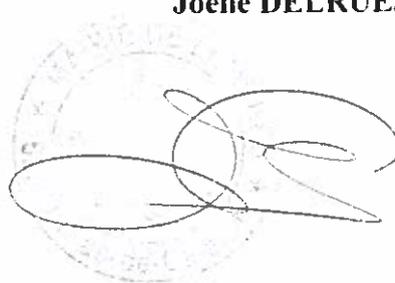
Après délibérations, les membres du Conseil Municipal acceptent, à l'unanimité, ces  
propositions.

REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE  
LE 25 AVRIL 2014

25 AVR. 2014

Pour Copie Conforme,  
A Lumbres, le 25/04/2014  
Le Maire,  
**Joëlle DELRUE.**

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-Préfecture  
le 28 AVR. 2014  
et publication ou notification  
du 05 MAI 2014



DÉPARTEMENT  
PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT  
SAINT-OMER

CANTON  
LUMBRES

**Délibération**  
**N° 2014/23**

**OBJET :**

**SERVICE DE  
RAMASSAGE DES  
DECHETS**

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille quatorze  
le JEUDI 24 AVRIL à dix-huit heures trente  
le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle de Réunion « Ulysse DUPONT », sous la  
présidence de Madame Joëlle DELRUE, Maire  
en suite de convocation en date du Dix-Sept Avril  
dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Etaient présents** : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de :  
Mme BOURBON Patricia (proc. Mme BEAUBOIS), Mme LAMIABLE Murielle  
(proc. Mme CHRISTIAENS), Mme CODRON Nathalie (proc. Mme le Maire), Mme  
VAESKEN Raymonde, absentes excusées,  
M. PICQUET Damien, absent non excusé.

M. DUMANOIR Fabrice est élu Secrétaire.

La séance ouverte, Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la  
Communauté de Communes du Pays de Lumbres a pris la compétence ramassage et  
traitement des déchets.

En conséquence, la Commune de Lumbres ne peut plus assumer le service de  
ramassage et d'élimination des déchets verts.  
Il est à noter que la Communauté de Communes vend des composteurs pour les  
personnes qui seraient intéressées (15 € pour un composteur de 325 l et 25 € pour un  
de 600 l).  
Ces prix sont attractifs dans la mesure où la Communauté de Communes du Pays de  
Lumbres ainsi que le Syndicat Mixte Lys Audomarois prennent en charge une partie  
du prix de ces composteurs.

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, la  
suppression du ramassage et traitement des déchets verts à compter du 1<sup>er</sup> Mai 2014.

RECUEIL EN SOUS-PRÉFECTURE  
DE SAINT-OMER

28 AVR. 2014

Pour Copie Conforme.  
A Lumbres, le 25/04/2014  
Le Maire,  
**Joëlle DELRUE.**

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-Préfecture  
le **28 AVR. 2014**  
et publication ou notification  
du **05 MAI 2014**



DÉPARTEMENT  
PAS-DE-CALAIS  
-----

ARRONDISSEMENT  
SAINT-OMER  
-----

CANTON  
LUMBRES  
-----

**Délibération  
N° 2014/24**

**OBJET :**

**DELEGATION  
D'ATTRIBUTIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
AU MAIRE**

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille quatorze  
le JEUDI 24 AVRIL à dix-huit heures trente  
le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle de Réunion « Ulysse DUPONT », sous la  
présidence de Madame Joëlle DELRUE, Maire  
en suite de convocation en date du Dix-Sept Avril  
dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Etaient présents** : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de :  
Mme BOURBON Patricia (proc. Mme BEAUBOIS), Mme LAMIABLE Murielle  
(proc. Mme CHRISTIAENS), Mme CODRON Nathalie (proc. Mme le Maire), Mme  
VAESKEN Raymonde, absents excusés,  
M. PICQUET Damien, absent non excusé.

M. DUMANOIR Fabrice est élu Secrétaire.

La séance ouverte, les membres du Conseil Municipal donnent délégation, à  
l'unanimité, au Maire pendant la durée de son mandat, conformément à l'Article  
L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour les attributions  
suivantes :

- 1) arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- 2) fixer, dans les limites déterminées par le Conseil Municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la Commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;
- 3) procéder, dans les limites fixées par le Conseil Municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- 4) prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres jusqu'à hauteur du montant maximal fixé par la loi ;

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-Préfecture  
le 28 AVR. 2014  
et publication ou notification  
du 05 MAI 2014

PRÉFECTURE  
CENTRALE

28 AVR. 2014

.../...

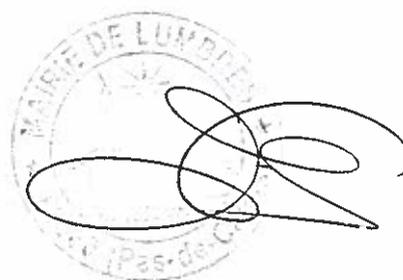
- 5) décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 6) passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 7) créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 8) prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 9) accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 10) décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- 11) fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- 12) fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la Commune à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes ;
- 13) décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- 14) fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 15) exercer, au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la Commune en soit titulaire ou délégataire, déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le Conseil Municipal ;
- 16) intenter au nom de la Commune les actions en justice ou défendre la Commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le Conseil Municipal ;
- 17) régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le Conseil Municipal ;
- 18) donner, en application de l'article L. 324-1 du Code de l'Urbanisme, l'avis de la Commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- 19) signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L. 311-4 du Code de l'Urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;

.../...

- 20) réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Conseil Municipal :
- 21) exercer, au nom de la Commune et dans les conditions fixées par le Conseil Municipal, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du Code de l'Urbanisme.

Les décisions prises conformément à l'article L 2122-22 peuvent être signées par un adjoint agissant par délégation du Maire.

Pour Copie Conforme,  
A Lumbres, le 25/04/2014  
Le Maire,  
**Joëlle DELRUE.**



RECEVU SOUS PRÉFECTURE  
DE SAINT-OMER

28 AVR. 2014

DÉPARTEMENT  
PAS-DE-CALAIS

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

ARRONDISSEMENT  
SAINT-OMER

CANTON  
LUMBRES

L'an deux mille quatorze  
le JEUDI 24 AVRIL à dix-huit heures trente  
le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle de Réunion « Ulysse DUPONT », sous la  
présidence de Madame Joëlle DELRUE. Maire  
en suite de convocation en date du Dix-Sept Avril  
dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Délibération**  
**N° 2014/25**

**Étaient présents** : Tous les Conseillers Municipaux en exercice. à l'exception de :  
Mme BOURBON Patricia (proc. Mme BEAUBOIS), Mme LAMIABLE Murielle  
(proc. Mme CHRISTIAENS), Mme CODRON Nathalie (proc. Mme le Maire), Mme  
VAESKEN Raymonde, absents excusés.  
M. PICQUET Damien, absent non excusé.

**OBJET :**

M. DUMANOIR Fabrice est élu Secrétaire.

**DROIT A LA  
FORMATION DES  
CONSEILLERS  
MUNICIPAUX**

La séance ouverte, Madame le Maire expose les dispositions de la loi n° 2002-276  
du 27 Février 2002 relative à la démocratie de proximité concernant les conditions  
d'exercice des mandats locaux.

Elle précise notamment le droit à la formation des conseillers municipaux.

Madame le Maire propose de porter à la connaissance de chacun les actions qui  
seront mises en place par les organismes publics et privés.  
La dépense correspondante sera imputée sur les crédits de formation des élus inscrits  
au budget de la Commune.

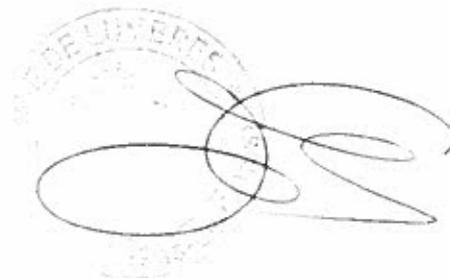
Après délibérations, les membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité,  
les propositions de Madame le Maire.

Pour Copie Conforme.  
A Lumbres. le 25/04/2014  
Le Maire.  
**Joëlle DELRUE.**

REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE  
DE SAINT-OMER IS

28 AVR. 2014

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-Préfecture  
le 28 AVR. 2014  
et publication ou notification  
du 05 MAI 2014



DÉPARTEMENT  
PAS-DE-CALAIS

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

ARRONDISSEMENT  
SAINT-OMER

CANTON  
LUMBRES

L'an deux mille quatorze  
le JEUDI 24 AVRIL à dix-huit heures trente  
le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle de Réunion « Ulysse DUPONT », sous la  
présidence de Madame Joëlle DELRUE, Maire  
en suite de convocation en date du Dix-Sept Avril  
dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Délibération**  
**N° 2014/26**

**Etaient présents** : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de :  
Mme BOURBON Patricia (proc. Mme BEAUBOIS), Mme LAMIABLE Murielle  
(proc. Mme CHRISTIAENS), Mme CODRON Nathalie (proc. Mme le Maire), Mme  
VAESKEN Raymonde, absentes excusées,  
M. PICQUET Damien, absent non excusé.

**OBJET :**

M. DUMANOIR Fabrice est élu Secrétaire.

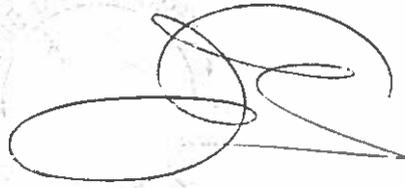
### CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

La séance ouverte, Madame le Maire informe le Conseil Municipal que, suite au  
renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de procéder au renouvellement des  
membres de la Commission Communale des Impôts Directs.

En conséquence, le Conseil Municipal doit proposer une liste composée de 32  
personnes parmi lesquelles le Directeur des Services Fiscaux choisira 8  
Commissaires titulaires et 8 Commissaires suppléants.

Après délibérations, sont désignées, à l'unanimité, les personnes reprises sur la liste  
de présentation jointe à la présente délibération.

Pour Copie Conforme,  
A Lumbres, le 25/04/2014  
Le Maire,  
**Joëlle DELRUE.**



REÇU EN SOUS PRÉFECTURE  
DE SAINT-OMER le

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-Préfecture  
le **02 MAI 2014**  
et publication ou notification  
du **12 MAI 2014**

- 2 MAI 2014

DÉPARTEMENT  
PAS-DE-CALAIS

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

ARRONDISSEMENT  
SAINT-OMER

CANTON  
LUMBRES

L'an deux mille quatorze  
le JEUDI 24 AVRIL à dix-huit heures trente  
le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle de Réunion « Ulysse DUPONT », sous la  
présidence de Madame Joëlle DELRUE, Maire  
en suite de convocation en date du Dix-Sept Avril  
dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Délibération**  
**N° 2014/27**

**Étaient présents** : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de :  
Mme BOURBON Patricia (proc. Mme BEAUBOIS), Mme LAMIABLE Murielle  
(proc. Mme CHRISTIAENS), Mme CODRON Nathalie (proc. Mme le Maire), Mme  
VAESKEN Raymonde, absentes excusées.  
M. PICQUET Damien, absent non excusé.

**OBJET :**

M. DUMANOIR Fabrice est élu Secrétaire.

**CONCOURS DU  
TRESORIER  
MUNICIPAL -  
ATTRIBUTION  
D'INDEMNITE**

La séance ouverte, le Conseil Municipal,  
Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 02 Mars 1982 modifiée relative aux droits et  
libertés des communes, des départements et des régions,  
Vu le décret n° 82.979 du 19 Novembre 1982 précisant les conditions d'octroi  
d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux  
agents des services extérieurs de l'Etat,  
Vu l'arrêté interministériel du 16 Septembre 1983 relatif aux indemnités allouées  
par les communes pour la confection des documents budgétaires,  
Vu l'arrêté interministériel du 16 Décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution  
de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor  
chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux.

DECIDE. à l'unanimité :

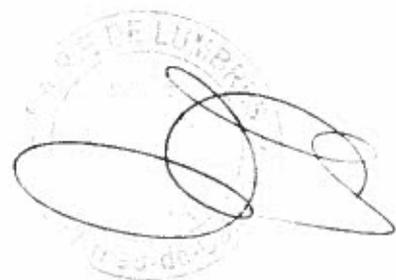
- de demander le concours du Trésorier municipal pour assurer des prestations de conseil.
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an.
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 Décembre 1983 précité et sera attribuée à Monsieur DEREUDER Jean-Michel,
- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-Préfecture  
le **28 AVR. 2014**  
et publication ou notification  
du **05 MAI 2014**

RECUEIL DES DÉLIBÉRATIONS  
DE SAINT-OMER

28 AVR. 2014

Pour Copie Conforme.  
A Lumbres, le 25/04/2014  
Le Maire.  
**Joëlle DELRUE.**



DÉPARTEMENT  
PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT  
SAINT-OMER

CANTON  
LUMBRES

Délibération  
N° 2014/28

OBJET :

**PROJET DE  
FERMETURE DE  
CLASSE A L'ECOLE  
MARIE CURIE**

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille quatorze  
le JEUDI 24 AVRIL à dix-huit heures trente  
le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle de Réunion « Ulysse DUPONT », sous la  
présidence de Madame Joëlle DELRUE, Maire  
en suite de convocation en date du Dix-Sept Avril  
dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Etaient présents** : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de :  
Mme BOURBON Patricia (proc. Mme BEAUBOIS), Mme LAMIABLE Murielle  
(proc. Mme CHRISTIAENS), Mme CODRON Nathalie (proc. Mme le Maire), Mme  
VAESKEN Raymonde, absentes excusées,  
M. PICQUET Damien, absent non excusé.

M. DUMANOIR Fabrice est élu Secrétaire.

La séance ouverte, Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur  
l'Inspecteur d'Académie envisage la fermeture d'une classe à l'Ecole Marie Curie à  
compter de la rentrée de Septembre 2014.

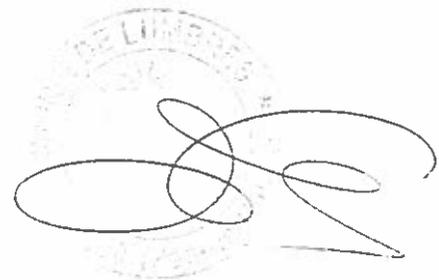
Après délibérations, les membres du Conseil Municipal émettent, à l'unanimité, un  
avis défavorable à ce projet de fermeture et demandent à Madame le Maire de  
reprendre contact avec Monsieur l'Inspecteur d'Académie afin que celui-ci revienne  
sur sa décision.

Pour Copie Conforme,  
A Lumbres, le 25/04/2014  
Le Maire,  
**Joëlle DELRUE.**

RECU EN SOUS-PREFECTURE  
DE SAINT-OMER, le

28 AVR. 2014

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-Préfecture  
le **28 AVR. 2014**  
et publication ou notification  
du **05 MAI 2014**



DÉPARTEMENT  
PAS-DE-CALAIS

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

ARRONDISSEMENT  
SAINT-OMER

L'an deux mille quatorze  
le JEUDI 24 AVRIL à dix-huit heures trente  
le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle de Réunion « Ulysse DUPONT », sous la  
présidence de Madame Joëlle DELRUE, Maire  
en suite de convocation en date du Dix-Sept Avril  
dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Délibération  
N° 2014/29

**Étaient présents** : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de :  
Mme BOURBON Patricia (proc. Mme BEAUBOIS), Mme LAMIABLE Murielle  
(proc. Mme CHRISTIAENS), Mme CODRON Nathalie (proc. Mme le Maire), Mme  
VAESKEN Raymonde, absentes excusées,  
M. PICQUET Damien, absent non excusé.

OBJET :

M. DUMANOIR Fabrice est élu Secrétaire.

**ORGANISATION DE  
L'ACCUEIL DE  
LOISIRS DE JUILLET  
2014**

La séance ouverte, Madame le Maire propose au Conseil Municipal l'organisation  
suivante pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de Juillet 2014 :

L'A.L.S.H. de Juillet 2014 fonctionnera dans les locaux de l'Ecole Jules Guesde, les  
salles Michel Berger et Léo Lagrange, à l'Ecole Roger Salengro, à l'Ecole Suzanne  
Lacore et dans les salles de réunion de la Mairie.

**CET ACCUEIL DE LOISIRS SERA EXCLUSIVEMENT RESERVE AUX LUMBROIS.**

Il accueillera les enfants de 4 ans déjà scolarisés à 16 ans. Il sera ouvert **du 07 au 31  
Juillet 2014** tous les jours de la semaine de 09 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00  
sauf les samedis et dimanches.

Un accueil péricentre à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement sera mis en place.  
Celui-ci est progressif de 08 h 00 à 09 h 00 et dégressif de 17 h 00 à 18 h 00 dans les  
locaux de l'Ecole Jules Guesde.

Une pause méridienne sera instaurée aux enfants souhaitant se restaurer dans la  
cantine de l'Ecole Roger Salengro.

L'effectif prévu est de 150 enfants maximum (dont 45 environ âgés de 4 à 6 ans).

Cet Accueil de Loisirs sera encadré par une Directrice, 2 Directeurs Adjoints et 15  
animateurs maximum.

Les animateurs seront rémunérés à raison de 6 heures par jour d'ouverture de  
l'Accueil de Loisirs, à savoir :

- pour les animateurs non diplômés : sur la base du **SMIC**.
- pour les animateurs ayant suivi le stage de base BAFA : **SMIC + 5 %**.
- pour les animateurs ayant suivi le stage d'approfondissement BAFA : **SMIC + 10 %**,
- pour les Directeurs Adjoints BAFA : **SMIC + 20 %**.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-Préfecture  
le **02 MAI 2014**  
et publication ou notification  
du **12 MAI 2014**

.../...

Les journées consacrées à la préparation et au rangement à la fin de l'Accueil seront payées au taux journalier.

Pour les séjours en camping, chaque nuitée sera rémunérée à raison de 3 heures au taux journalier.

La participation financière aux frais de fonctionnement demandée aux familles est la suivante :

Semaines	Pour 1 enfant		Par enfant supplémentaire		Garderie par semaine	Repas par jour
	QF < 617	QF au-delà de 617	QF < 617	QF au-delà de 617		
<b>Du 07 au 11 juillet 2014</b>	24 € - notification CAF	25 €	19 € - notification CAF	20 €	5 €/enfant	2.84 €
<b>Du 15 au 18 juillet 2014</b>	19 € - notification CAF	20 €	15 € - notification CAF	16 €	4 €/enfant	2.84 €
<b>Du 21 au 25 juillet 2014</b>	24 € - notification CAF	25 €	19 € - notification CAF	20 €	5 €/enfant	2.84 €
<b>Du 28 au 31 juillet 2014</b>	19 € - notification CAF	20 €	15 € - notification CAF	16 €	4 €/enfant	2.84 €

QF : Quotient Familial

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal acceptent, à l'unanimité, cette proposition de mise en place de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement pour le mois de Juillet 2014.

Pour Copie Conforme,  
A Lumbres, le 25/04/2014  
Le Maire,  
**Joëlle DELRUE.**



REÇU EN SOUS PRÉFECTURE  
DE SAINT-OMER le

- 2 MAI 2014

DÉPARTEMENT  
PAS-DE-CALAIS

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

ARRONDISSEMENT  
SAINT-OMER

CANTON  
LUMBRES

L'an deux mille quatorze  
le JEUDI 24 AVRIL à dix-huit heures trente  
le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle de Réunion « Ulysse DUPONT », sous la  
présidence de Madame Joëlle DELRUE, Maire  
en suite de convocation en date du Dix-Sept Avril  
dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Délibération  
N° 2014/30**

**Étaient présents** : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de :  
Mme BOURBON Patricia (proc. Mme BEAUBOIS), Mme LAMIABLE Murielle  
(proc. Mme CHRISTIAENS), Mme CODRON Nathalie (proc. Mme le Maire), Mme  
VAESKEN Raymonde, absentes excusées.  
M. PICQUET Damien, absent non excusé.

**OBJET :**

M. DUMANOIR Fabrice est élu Secrétaire.

**SERVICES DE L'EAU  
POTABLE, DE  
L'ASSAINISSEMENT  
COLLECTIF ET DU  
SPANC – RAPPORTS  
ANNUELS SUR LE PRIX  
ET LA QUALITE DU  
SERVICE – EXERCICE  
2013**

La séance ouverte, Madame le Maire présente au Conseil Municipal, suivant le  
décret n° 95-635 du 06 Mai 1995, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service  
public de l'eau potable du SIDEAL, un rapport sur le prix et la qualité du service  
public de l'assainissement collectif, ainsi qu'un rapport sur le prix et la qualité du  
service public de l'assainissement non collectif (SPANC) du SIDEAL.

Ces rapports comprennent la présentation du service, les indicateurs techniques et  
les indicateurs financiers.

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal adoptent, à l'unanimité, les  
rapports qui leur ont été présentés.

Pour Copie Conforme,  
A Lumbres, le 25/04/2014  
Le Maire,  
**Joëlle DELRUE.**

REQUÊTE SOUS PRÉFECTURE  
DE SAINT-OMER

28 AVR. 2014

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-Préfecture  
le **28 AVR. 2014**  
et publication ou notification  
du **05 MAI 2014**

DÉPARTEMENT  
PAS-DE-CALAIS

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

ARRONDISSEMENT  
SAINT-OMER

L'an deux mille quatorze  
le JEUDI 24 AVRIL à dix-huit heures trente  
le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle de Réunion « Ulysse DUPONT », sous la  
présidence de Madame Joëlle DELRUE, Maire  
en suite de convocation en date du Dix-Sept Avril  
dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Délibération  
N° 2014/31

**Étaient présents** : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de :  
Mme BOURBON Patricia (proc. Mme BEAUBOIS), Mme LAMIABLE Murielle  
(proc. Mme CHRISTIAENS), Mme CODRON Nathalie (proc. Mme le Maire), Mme  
VAESKEN Raymonde, absentes excusées,  
M. PICQUET Damien, absent non excusé.

OBJET :

M. DUMANOIR Fabrice est élu Secrétaire.

VENTE DE  
LOGEMENTS  
LOCATIFS

La séance ouverte, Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la SA 62/59  
souhaite mettre en vente 20 logements locatifs de la Résidence Roger Quilliot à  
Lumbres.

Cette vente serait proposée en priorité aux locataires occupant actuellement ces  
logements. Il va de soi que les locataires qui ne seraient pas intéressés par  
l'acquisition du logement qu'ils occupent resteraient locataires.

La Commune doit donner son avis sur ce projet de vente dans la mesure où ces  
logements sont situés sur Lumbres et en tant que Collectivité ayant accordé sa  
garantie aux emprunts contractés.

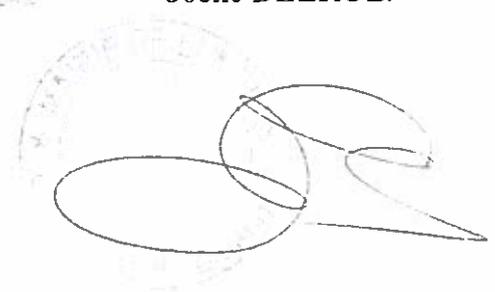
Après délibérations, les membres du Conseil Municipal émettent, à l'unanimité, un  
avis favorable à cette proposition.

Pour Copie Conforme,  
A Lumbres, le 25/04/2014  
Le Maire,  
**Joëlle DELRUE.**

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DES MUNICIPALITÉS

28 AVR. 2014

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-Préfecture  
le **28 AVR. 2014**  
et publication ou notification  
du **05 MAI 2014**



DÉPARTEMENT  
PAS-DE-CALAIS

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

ARRONDISSEMENT  
SAINT-OMER

L'an deux mille quatorze  
le JEUDI 24 AVRIL à dix-huit heures trente  
le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle de Réunion « Ulysse DUPONT », sous la  
présidence de Madame Joëlle DELRUE. Maire  
en suite de convocation en date du Dix-Sept Avril  
dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Délibération  
N° 2014/32

**Étaient présents** : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de :  
Mme BOURBON Patricia (proc. Mme BEAUBOIS), Mme LAMIABLE Murielle  
(proc. Mme CHRISTIAENS), Mme CODRON Nathalie (proc. Mme le Maire), Mme  
VAESKEN Raymonde, absentes excusées,  
M. PICQUET Damien, absent non excusé.

REÇU EN SOUS PRÉFECTURE  
DE SAINT-OMER, le

28 AVR. 2014

OBJET :

M. DUMANOIR Fabrice est élu Secrétaire.

**ADHESION AU  
GROUPEMENT DE  
COMMANDES POUR  
L'ACHAT DE GAZ  
NATUREL, DE  
FOURNITURES ET DE  
SERVICES ASSOCIES**

La séance ouverte, le Conseil Municipal,  
Vu la directive européenne 2009/73/CE du Parlement européen et du Conseil du 13  
Juillet 2009 concernant des règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel,  
Vu le Code de l'énergie, notamment ses articles L. 441-1, L. 441-5 et L. 445-4,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code des marchés publics, notamment son article 8-VII-1°,  
Vu la délibération de la FDE 62 en date du 15 Février 2014,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Commune de Lumbres d'adhérer à un  
groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, de fournitures et des  
services associés pour ses besoins propres,

Considérant qu'eu égard à son expérience, la FDE 62 entend assurer le rôle de  
coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents.

### **DELIBERE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Approuve l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat  
de gaz naturel, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique  
coordonné par la FDE 62 en application de sa délibération du 15 Février 2014 et  
décide d'adhérer au groupement.

**Article 2** : La participation financière de la Commune de Lumbres est fixée et  
révisée conformément à l'article 6 de l'acte constitutif.

**Article 3** : Autorise Madame le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la  
présente délibération, notamment à signer le formulaire d'adhésion au groupement  
de commandes.

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Sous-Préfecture  
le 28 AVR. 2014  
et publication ou notification  
du 05 MAI 2014

Pour Copie Conforme,  
A Lumbres, le 25/04/2014  
Le Maire,

Joëlle DELRUE.

DÉPARTEMENT  
PAS-DE-CALAIS

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

ARRONDISSEMENT  
SAINT-OMER

L'an deux mille quatorze  
le JEUDI 24 AVRIL à dix-huit heures trente  
le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle de Réunion « Ulysse DUPONT », sous la  
présidence de Madame Joëlle DELRUE, Maire  
en suite de convocation en date du Dix-Sept Avril  
dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Délibération**  
**N° 2014/33**

**Etaient présents** : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de :  
Mme BOURBON Patricia (proc. Mme BEAUBOIS), Mme LAMIABLE Murielle  
(proc. Mme CHRISTIAENS), Mme CODRON Nathalie (proc. Mme le Maire), Mme  
VAESKEN Raymonde, absentes excusées.  
M. PICQUET Damien, absent non excusé.

**OBJET :**

M. DUMANOIR Fabrice est élu Secrétaire.

**OCCUPATION DU**  
**DOMAINE PRIVE**  
**COMMUNAL**

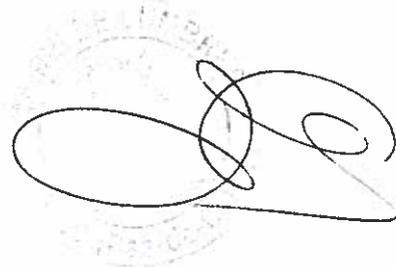
La séance ouverte. Madame le Maire soumet au Conseil Municipal la demande  
d'occupation du domaine privé communal ouvert au public déposée par Madame  
OGEZ Ingrid demeurant 25 Rue Broncquart à 62380 LUMBRES.

Les intéressés envisagent d'isoler le pignon de leur habitation par l'extérieur ce qui  
aurait pour conséquence d'empiéter sur le domaine privé communal (parcelle  
cadastrée Section D n° 1483) de 15 cm sur la longueur de leur propriété.

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal émettent, à l'unanimité, un  
avis favorable à la réalisation de ces travaux sous réserve du respect du Plan  
d'Occupation des Sols en vigueur à la date du 24 Avril 2014.

Pour Copie Conforme.  
A Lumbres, le 25/04/2014  
Le Maire,  
**Joëlle DELRUE.**

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-Préfecture  
le **28 AVR. 2014**  
et publication ou notification  
du **05 MAI 2014**



ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER  
28 AVR. 2014